



**COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
MONT-SAINT-MICHEL - NORMANDIE
SEANCE DU JEUDI 26 NOVEMBRE 2020**

Membres en exercice : 129

Date de convocation : L'An Deux Mille Vingt, le jeudi 26 novembre 2020 à 19 heures, le Conseil, dûment convoqué s'est réuni par visioconférence, ou à défaut par audioconférence, sous la présidence de Monsieur David NICOLAS, Président.

Date de l'affichage :
03/12/2020

La dite convocation précisait les modalités de tenue de la présente assemblée, à savoir notamment les solutions techniques qui sont les suivantes :

- la visioconférence, ou à défaut l'audioconférence, avec l'outil « Cisco Webex » d'Orange,
- le vote à distance via la solution de vote « Quizzbox Assemblées Online ».

La publicité de la séance est réputée satisfaite par la diffusion en direct des débats sur le site Internet de la Communauté d'agglomération Mont-Saint-Michel - Normandie : <http://www.msm-normandie.fr>

Conseillers titulaires présents : 97

Jocelyne ALLAIN, Rémi ANFRAY, Thierry ARMAND, Philippe AUBRAYS, Alain BACHELIER, Loïc BAILLEUL, Souhayla BELAÏDI, André-Jean BELLOIR, Jérôme BENOÎT, Vincent BICHON, Daniel BINET, Jacques BONO, Franck BOUDET, Fernand BOURGET, Jacky BOUVET, Noël BOUVIER, Lydie BRIONNE, Catherine BRUNAUD-RHYN, Eric CAILLOT, Nadine CALVEZ, Gilles CHEVAILLIER, Gérard DALIGAULT, Gilles DELAFOSSE, Christine DEROYAND, Loïc DESDOITS, Hervé DESSEROUER, Olivier DEVILLE, Franck ESNOUF, Philippe FAUCON, Angélique FERREIRA, Jean-Luc GARNIER, Patrice GARNIER, André GAUTIER, Bertrand GILBERT, Stéphane GRALL, Pascal GRENTE, Sylvie GUÉRAULT, David GUERLAVAIS, Laurent GUÉROC, Annie GUILLOTIN, Benoît HAMARD, Marie-Claude HAMEL, Anne-Marie HARDÉ, Martine HERBERT, Christophe HERNOT, Bertrand HEUDES, Joël JACQUELINE, Christine JULIENNE, David JUQUIN, Véronique KUNKEL, Isabelle LABICHE, Hervé LAINÉ, Denis LAPORTE, Sophie LAURENT, Jean-Yves LEFORESTIER, Elisabeth LEFRANC, Joël LEFRAS, Henri LEGEARD, Stéphane LELIEVRE, Thierry LEMOINE, Catherine LEMONNIER, Marc LENEVEU, Bruno LEON, Patrick LEPELTIER, Mickaël LEQUERTIER, Patrick LEVOYER, Jacques LUCAS, Carine MAHIEU, Christian MOREL, David NICOLAS, Jessie ORVAIN (jusqu'à la Q°144), Jocelyne OZENNE, Nathalie PANASSIÉ, Annie PARENT, Michel PERROUAULT, Camille PESCHET, Brigitte PETITCOLIN, Rémi PINET, Olivier PJANIC, Gilbert POIDEVIN, Guy POLFLIET, Béatrice PORET, Christian POULAIN, Michel PRIEUR, Benoît RABEL, Philippe RALLU, Jean-Paul RANCHIN, Michel ROBIDEL, Elise ROUSSEL, Thierry SADIMAN, Alexis SANSON, Claudine SAUVÉ, Xavier TASSEL (jusqu'à la Q°138), Kentin TIERCELIN-PASQUER, Guy TROCHON, Jacques VARY, Pierre-Michel VIEL, Ryszard ZUREK.

Conseillers suppléants présents : 2

Alain BODIN remplacé par Philippe PAINBLANC
Eric COURTEILLE remplacé par Joëlle FERMIN

Pouvoirs : 13

Raymond BECHET à Stéphane LELIEVRE
Valérie BUNEL à Sylvie GUEREAULT
Jean-Vital HAMARD à Philippe AUBRAYS
Régine JONCHERE à Jean-Paul RANCHIN
Daniel GUESNON à Marc LENEVEU
Philippe LEBOISNE à Joël LEFRAS
Paulette MATÉO à Jean-Luc GARNIER

Didier NOËL à Philippe PAINBLANC
Jessie ORVAIN à Anne-Marie HARDÉ (jusqu'à la Q°145)
Chantal PIGEON à Franck ESNOUF
Yann RABASTÉ à Alexis SANSON
Marie-Claire RIVIERE-DAILLENCOURT à Benoît RABEL
Mikaëlle SEGUIN à Jacky BOUVET
Xavier TASSEL à Olivier PJANIC (à partir de la Q°139)

Excusés : 17

Mikaël BERHAULT
Jean-Paul BRIONNE
Nadège BUNEL
Katia CLÉMENT

Martine HULIN
Gaëtan LAMBERT
Jocelyne LEPRIEUR
Michel MARY

Maurice DUHAMEL
Christelle ERRARD
Daniel FURCY
Jean-Claude FRANCOIS
Richard HERPIN

Christelle PERRIGAULT
Eric QUINTON
Michel RAULT
Francis TURPIN

Secrétaire de séance : Monsieur Benoît HAMARD est désigné comme secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

Délibération n°2020/11/26- 137. Centre intercommunal d'action sociale (CIAS) : désignation des membres au conseil d'administration

Délibération n°2020/11/26- 138. Economie : gestion de la crise sanitaire, covid19 - annulation des loyers

Délibération n°2020/11/26- 139. Economie : SEML Seenergie - rachat des parts des actionnaires privés

Délibération n°2020/11/26- 140. Economie : modification des statuts de la régie de l'abattoir intercommunal

Délibération n°2020/11/26- 141. Aménagement du territoire : cession de l'ancienne usine Seprolec à la commune de Ger

Délibération n°2020/11/26- 142. Tourisme : comité de direction de l'office de tourisme intercommunal – désignation des membres du collège socioprofessionnels

Délibération n°2020/11/26- 143. 75^{ème} anniversaire de la bataille de Normandie : détermination du tarif des affiches restantes de l'opération « Howard »

Délibération n°2020/11/26- 144. Déchets : Rapport annuel 2019 du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

Délibération n°2020/11/26- 145. Déchets : Redevance Spéciale, décote 2020 liée au Covid-19

Délibération n°2020/11/26- 146. Assainissement : contrôle de conformité obligatoire des branchements d'eaux usées dans le cadre d'une cession

Délibération n°2020/11/26- 147. Ressources humaines : création d'un emploi non permanent - contrat de projet

Délibération n°2020/11/26- 148. Ressources humaines : Modification du tableau des emplois

Délibération n°2020/11/26- 149. Finances : Détermination des tarifs de l'abattoir intercommunal

Délibération n°2020/11/26- 150. Finances : refacturation aux communes des achats de masques pour les citoyens de la Manche

Délibération n°2020/11/26- 151. Finances : détermination du montant et des modalités de révision de l'attribution de compensation de la Ville d'Avranches en investissement suite au transfert de la compétence Gestion des Eaux Pluviales

Délibération n°2020/11/26- 152. Finances : Décisions modificatives du budget principal et des budgets annexes

Vous pouvez retrouver l'intégralité des débats sur les vidéos du conseil communautaire à l'adresse suivante :

<https://www.msm-normandie.fr/fr/votre-collectivite/les-conseils-communautaires>

Approbation du compte-rendu de la séance du conseil communautaire du 30 septembre 2020

Le compte-rendu du conseil communautaire du 30 septembre 2020 a été adopté à la majorité (Pour : 81, Contre : 0, Abstention : 1).

Délibération n°2020/11/26- 137. Centre intercommunal d'action sociale (CIAS) : désignation des membres au conseil d'administration

VU les articles 6 et 11 de l'ordonnance 2020-391 du 1er avril 2020, telle que modifiée par l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire ;

VU les articles L123-4 à 123-8 et R123-1 à R123-38 du code de l'action sociale et des familles,

VU l'article R123-29 du code de l'action sociale et des familles indiquant que l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale élit ses représentants au conseil d'administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale au scrutin secret majoritaire à deux tours. Il détermine au préalable si le scrutin est uninominal ou de liste.

VU l'arrêté préfectoral du 21 décembre 2018 indiquant dans les compétences de la Communauté d'agglomération : « la gestion des équipements médico-sociaux de droit public, d'intérêt communautaire en milieu rural »,

VU la délibération du 16 janvier 2017 du conseil communautaire décidant d'arrêter le nombre total des membres du conseil d'administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) à 18,

VU la délibération du 18 juin 2020 n°2020/06/18 – 57 définissant les modalités d'identification des participants, d'enregistrement et de conservation des débats et modalités de scrutin ;

Considérant que les conditions de quorum prévues à l'article 6 de la loi d'urgence n°2020-1379 du 14 novembre 2020 sont réunies ; partant que le Conseil communautaire peut délibérer valablement ;

Considérant que le CIAS doit comprendre en nombre égal des membres élus par le conseil communautaire en son sein et des membres nommés par le président de l'EPCI,

Considérant que les membres nommés par le président de l'EPCI sont des personnes non membres du conseil communautaire qui participent à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées sur le territoire communautaire,

Considérant que le conseil communautaire a élu le 10 septembre 2020 des membres du collège « élus » qui ne sont pas conseillers communautaires ;

Après l'exposé de M. le Président et l'intervention de M. Esnouf,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité (Pour : 92, N'ont pas pris part au vote : 15) :

- **ANNULE** la délibération du 10 septembre 2020 ;
- **DESIGNE** les 9 représentants suivants pour siéger au sein du conseil d'administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale :
 - Franck ESNOUF
 - Jean-Vital HAMARD
 - Thierry LEMOINE
 - Gilles CHEVAILLIER
 - Denis LAPORTE
 - Jocelyne OZENNE
 - Jacques VARY
 - Francis TURPIN
 - Chantal PIGEON

Délibération n°2020/11/26- 138. Economie : gestion de la crise sanitaire, covid19 - annulation des loyers

VU les articles 6 et 11 de l'ordonnance 2020-391 du 1er avril 2020, telle que modifiée par l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire ;

Vu la délibération n°2020/06/18 – 57 du 18 juin 2020 définissant les modalités d'identification des participants, d'enregistrement et de conservation des débats et modalités de scrutin ;

Vu l'arrêté du 14 mars 2020 modifié, portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus Covid-19, interdisant notamment, à compter du 16 mars 2020, à certains établissements recevant du public (ERP) de recevoir du public ;

Vu le décret n° 2020-663 du 31 mai 2020, modifié, prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, autorisant notamment la réouverture de certains ERP ;

Considérant que les conditions de quorum prévues à l'article 6 de la loi d'urgence n°2020-1379 du 14 novembre 2020 sont réunies ; partant que le Conseil communautaire peut délibérer valablement ;

Considérant l'obligation de fermeture des bars, restaurants et boîtes de nuit à compter du 14 mars dernier, étendue le 17 mars aux commerces non indispensables à la vie de la Nation et ce jusqu'au 11 mai 2020 et la réouverture possible pour certains qu'à compter du 2 juin ;

Considérant l'impact considérable sur la vie économique et notamment dans les secteurs relevant du tourisme, de l'hôtellerie, de la restauration, du sport, de la culture, du transport aérien et de l'évènementiel ;

Considérant les demandes de plusieurs locataires, de bénéficier d'une annulation de loyers, pour la période de mars à juin 2020 ;

Entendue la note de présentation et l'incidence financière pour la collectivité d'une annulation de loyers à destination des entreprises locataires, de taille petite ou moyenne des secteurs relevant du tourisme, de l'hôtellerie, de la restauration, du sport, de la culture, du transport aérien et de l'évènementiel ;

Après l'exposé de Mme Ferreira et l'intervention de M. Garnier,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à la majorité (Pour : 86, Contre : 1, Abstentions : 6, N'ont pas pris part au vote : 14) :

- **ANNULE** à titre exceptionnel les loyers des entreprises de taille petite ou moyenne des secteurs particulièrement affectés par la crise sanitaire, pour la période de mars à juin 2020 à savoir :

Nom de l'entreprise	Signification	Commune	Montant mensuel du loyer en € HT
CHEMIN DE LA BAIE	Autres activités récréatives et de loisirs	GENÊTS	87,05 €
DECOUVERTE DE LA BAIE	Autres activités récréatives et de loisirs	GENÊTS	87,05 €
L'EFFET PAÏ	Restauration traditionnelle	DRAGEY-RONTHON	312,50 €
SARL LE BEC D'ANDAINE	Restauration traditionnelle	GENÊTS	548,20 €
CONTACT	Activités de soutien au spectacle vivant	JUVIGNY LES VALLEES	2 575,35 €
ASSOC GALOP BAIE	Gestion d'installations sportives	DRAGEY-RONTHON	2 165,97 €
PUBEO	Activité commerciale événementielle	SAINT-JAMES	612,79 €
DUVAL R COM	Activités photographiques	SAINT-JAMES	378,69 €
Coût de l'annulation de loyers pour un mois			6 767,60 €
Coût de l'annulation de loyers pour la période de mars à juin 2020			27 070,40 €

Délibération n°2020/11/26- 139. Economie : SEML Seenergie - rachat des parts des actionnaires privés

Vu les articles 6 et 11 de l'ordonnance 2020-391 du 1er avril 2020, telle que modifiée par l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire ;

Vu les articles L.1521-1 à L.1525-3 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 1844-5 du Code civil,

Vu le code du commerce, notamment son livre II,

Vu les statuts de la SEML SEENERGIE,

Vu la délibération de la communauté d'agglomération du 6 février 2018 autorisant la signature d'un protocole transactionnel avec notamment la société SOLLIS ;

Vu la délibération de la communauté d'agglomération du 27 février 2020 autorisant la dissolution de la SEML SEENERGIE,

Vu la délibération n°2020/06/18 – 57 du 18 juin 2020 définissant les modalités d'identification des participants, d'enregistrement et de conservation des débats et modalités de scrutin ;

Considérant que les conditions de quorum prévues à l'article 6 de la loi d'urgence n°2020-1379 du 14 novembre 2020 sont réunies ; partant que le Conseil communautaire peut délibérer valablement ;

Considérant les offres de cession de parts sociales des sociétés LTP LOISEL SA et SOLLIS,

Après avoir pris connaissance de la note de présentation annexée à la présente délibération ;

Après l'exposé de Mme Ferreira et les interventions de Mme Brunaud-Rhyn, M. Ranchin, M. Juquin, M. le Président, M. Leneveu et Mme Labiche,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à la majorité (Pour : 75, Contre : 5, Abstentions : 5, N'ont pas pris part au vote : 22 – M. Philippe AUBRAYS ne prend pas part au débat ni au vote -) :

- **AUTORISE** la modification de la composition du capital social comme indiqué dans la note de présentation ;
- **AUTORISE** la signature d'un protocole transactionnel avec la société SA LTP LOISEL ;
- **AUTORISE** la signature d'un protocole transactionnel avec la société SOLLIS selon les nouvelles conditions ;
- **AUTORISE** le président ou son représentant à effectuer toutes demandes auprès du greffe du tribunal de commerce, ainsi que tous les actes de publicité ;
- **DONNE** pouvoir au président ou son représentant pour signer tous les actes relatifs au transfert universel du patrimoine de la SEML SEENERGIE vers la communauté d'agglomération Mont Saint-Michel – Normandie ;
- **AUTORISE** le président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces et actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération n°2020/11/26- 140. Economie : modification des statuts de la régie de l'abattoir intercommunal

Vu les articles 6 et 11 de l'ordonnance 2020-391 du 1er avril 2020, telle que modifiée par l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire ;

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération Mont Saint-Michel – Normandie ;

Vu la délibération n°2020/06/18 – 57 du 18 juin 2020 définissant les modalités d'identification des participants, d'enregistrement et de conservation des débats et modalités de scrutin ;

Vu la délibération n° 2020/06/18-59 du conseil communautaire du 18 juin 2020 créant une régie dotée de la simple autonomie financière pour la gestion de l'abattoir intercommunal ;

Vu les statuts de la régie dotée de la simple autonomie financière pour la gestion de l'abattoir intercommunal

Vu l'avis favorable du Conseil d'exploitation de la régie en date du 6 octobre 2020 ;

Considérant que les conditions de quorum prévues à l'article 6 de la loi d'urgence n°2020-1379 du 14 novembre 2020 sont réunies ; partant que le Conseil communautaire peut délibérer valablement ;

Considérant la nécessité d'intégrer au sein du conseil d'exploitation l'ensemble des élus délégués ou missionnés sur des compétences ou des missions ayant une relation directe avec l'activité de l'abattoir intercommunal sous tous ces aspects (économie, relation avec la filière et patrimoine).

Après avoir pris connaissance de la note de présentation ;

Après l'exposé de Mme Ferreira et l'intervention de Mme Brunaud-Rhyn,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à la majorité (Pour : 96, Contre : 1, Abstentions : 2, N'ont pas pris part au vote : 8) :

- **APPROUVE** la modification des statuts de la régie de l'abattoir intercommunal comme suit :
 - **ARTICLE 8 : COMPOSITION DU CONSEIL D'EXPLOITATION**
 - Le nombre de membres est fixé à 9 membres ;
 - Le collège des représentants de la collectivité composé de 6 conseillers élus
- **DESIGNE** les 6 membres représentants du conseil communautaire sur proposition de son Président :
 - M. Jacky BOUVET
 - M. Patrice GARNIER
 - Mme Angélique FERREIRA
 - M. David JUQUIN
 - M. Jérôme BENOIT
 - M. Philippe AUBRAYS

- **AUTORISE** Monsieur le Président à engager toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération n°2020/11/26- 141. Aménagement du territoire : cession de l'ancienne usine Seprolec à la commune de Ger

Vu les articles 6 et 11 de l'ordonnance 2020-391 du 1er avril 2020, telle que modifiée par l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire ;

Vu l'article L5211-37 du Code Général des Collectivités Territoriales, portant sur les cessions immobilières d'un établissement public de coopération intercommunale,

Vu la délibération n°2020/06/18 – 57 du 18 juin 2020 définissant les modalités d'identification des participants, d'enregistrement et de conservation des débats et modalités de scrutin ;

Vu la demande de cession formulée par la commune de Ger le 06 octobre 2020,

Vu la note de présentation remise aux élus,

Considérant que les conditions de quorum prévues à l'article 6 de la loi d'urgence n°2020-1379 du 14 novembre 2020 sont réunies ; partant que le Conseil communautaire peut délibérer valablement ;

Considérant que la propriété demandée par la commune de Ger ne présente pas un intérêt pour des projets communautaires ou d'enjeux économiques supra-communaux,

Considérant que les bâtiments nécessitent soit des travaux de réhabilitation, soit une déconstruction coûteuse dont le montant est estimé à environ 250 000 € plus un diagnostic amiante de déconstruction qui préciserait les coûts supplémentaires,

Considérant qu'une estimation a fixé la valeur vénale purement théorique du bien en octobre 2020 entre 55 et 60 000 €, moins le coût de déconstruction,

Après l'exposé de M. Desserouer,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité (Pour : 99, Contre : 0, Abstentions : 2, N'ont pas pris part au vote : 6) :

- **DECIDE** de céder à l'euro symbolique le bâti et non-bâti de l'ancienne usine Seprolec sis rue des Alouettes à la commune de Ger,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant, à signer l'acte de cession et toutes les pièces nécessaires à cette cession.

Délibération n°2020/11/26- 142. Tourisme : comité de direction de l'office de tourisme intercommunal – désignation des membres du collège socioprofessionnels

Vu les articles 6 et 11 de l'ordonnance 2020-391 du 1er avril 2020, telle que modifiée par l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire ;

Vu les articles L2221-10 et R2221-18 à R2221-62 du Code général des collectivités territoriales applicables aux offices de tourisme constitués sous la forme d'un EPIC,

Vu le Code du tourisme et notamment ses articles L.133-1 à L.133-10 et L.134-5,

Vu la loi n° 2009-888 du 22 juillet 2009 de développement et de modernisation des services touristiques pour ses dispositions codifiées aux articles L211-1 et suivants du Code du tourisme,

Vu l'article 6 alinéa 1 des statuts de l'office de tourisme intercommunal sous forme d'établissement public industriel et commercial (EPIC) ;

Vu la délibération du 10 octobre 2015 de la Communauté de communes Avranches – Mont Saint Michel portant création de l'Office de tourisme sous forme d'Établissement public industriel et commercial (EPIC), et celle du 21 novembre 2015 approuvant ses statuts ;

Vu la délibération n°2020/06/18 – 57 du 18 juin 2020 définissant les modalités d'identification des participants, d'enregistrement et de conservation des débats et modalités de scrutin ;

Vu la délibération du 18 juin 2020 de la Communauté d'agglomération Mont-Saint-Michel - Normandie approuvant la modification des statuts de l'office de tourisme intercommunal et notamment la composition du comité de direction,

Vu la délibération du 29 juillet 2020 de la Communauté d'agglomération Mont-Saint-Michel - Normandie désignant les conseillers communautaires membres du comité de direction ;

Considérant que les conditions de quorum prévues à l'article 6 de la loi d'urgence n°2020-1379 du 14 novembre 2020 sont réunies ; partant que le Conseil communautaire peut délibérer valablement ;

Considérant que l'Office de tourisme Mont-Saint-Michel – Normandie est administré par un Comité de direction réparti en deux collèges dont les membres sont désignés par délibération du conseil communautaire ;

Considérant que la composition du Comité de direction et les modalités de désignation sont les suivantes :

- 19 titulaires, conseillers communautaires, désignés par le conseil communautaire pour la durée de leur mandat, et leurs 19 suppléants
- 18 titulaires, membres socio-professionnels, et leurs 18 suppléants et désignés à raison de :
 - o 3 représentants des hôteliers et restaurateurs ;
 - o 1 représentant des hôteliers de plein air ;
 - o 1 représentant des loueurs de meublés et gîtes ;
 - o 1 représentant des chambres d'hôtes ;
 - o 1 représentant des hébergements de groupes ;
 - o 1 représentant du tourisme rural, ferme et produits du terroir ;
 - o 2 représentants des gestionnaires de sites majeurs de visite ou de loisirs ;
 - o 1 représentant du tourisme d'affaires,
 - o 1 représentant des festivals et grands événements ;
 - o 2 représentants des guides de la Baie ;
 - o 1 représentant des activités de sports et loisirs de plein air ;
 - o 2 représentants des associations et organismes publics ;
 - o 1 représentant du tourisme religieux et spirituel

Considérant qu'il est proposé de veiller à favoriser une représentation géographique équilibrée sur l'ensemble du territoire communautaire, et la présence d'élus représentant les communes touristiques et/ou celles disposant d'un label, ainsi que les communes disposant d'un bureau d'information touristique animé par l'EPIC.

Considérant que le mandat des représentants des socio-professionnels est d'une durée identique à celui des conseillers communautaires.

Après l'exposé de M. Jean-Luc Garnier,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité (Pour : 94, N'ont pas pris part au vote : 13) :

- **DESIGNE** les membres du collège des socioprofessionnels qui siégeront au sein du Comité de Direction de l'office de tourisme Mont Saint-Michel Normandie pour la période 2020-2026 :

Filières 2020-2026 (statuts modifiés = 18 membres)	Titulaire proposé	Suppléant proposé
Hôteliers et restaurateurs	M. Gilles GOHIER (Mont Saint-Michel – groupe Sodetour)	M. Eric BELLON (Mont Saint-Michel – groupe Mère Poulard)
Hôteliers et restaurateurs	M. Goulven POURTEAU (Hôtel Montgomery - Pontorson)	Mme Véronique GILBERT (Hôtel la Ramade - Marcey-les-Grèves)
Hôteliers et restaurateurs	M. Vincent DELANOY (Hôtel Le Cygne – St-Hilaire-du-Harcouët)	M. Patrice GIRRES (Auberge de la Sélune à Ducey & Président Logis de la Manche)
Hôteliers de plein air	Mme Valérie BRECHET (Les Cognets - Dragey-Ronthon)	M. Geoffroy OTTONELLI (Aux Pommiers - Beauvoir)
Loueurs meublés et gîtes	M. Stéphane GARDIN (Les Paillottes du Mont - Beauvoir)	M. Tom DHONDT (La Charpenterie Gathemo – Accueil Vélo)
Chambres d'hôtes	M. Jean-Pierre CARNET	Mme Isabelle GOUPIL (La Maison)

	(Saint-Aubin de Terregatte –Vice-Président Gîtes de la Manche)	d'Isaphil Saint-James)
Hébergements de groupes	M. Maged SORIAL (Etoile de la Mer – St-Jean-le-Thomas)	Mme Isabelle LE PRIEUR (La Huberdière à Tirepied)
Producteurs du terroir	M. Vincent PICHON (Cidriculteur « Le Brécéen » Brécey)	M. Philippe QUINTON (Charcuterie Jacky Leduc – Le Teilleul)
Gestionnaires sites majeurs de visite ou loisirs	M. Thomas VELTER (Directeur EPIC national MSM)	M. Arnaud NOBLET (Adjoint de l'administrateur de l'Abbaye - CMN)
Gestionnaires sites majeurs de visite ou loisirs	Mme Bérengère JEHAN (directrice du Patrimoine et des Musées d'Avranches)	M. Philippe DETREZ (Château de la Sémondière à Brécey – Vieilles Maisons Françaises)
Tourisme d'affaires	Mme Laure MERCIER (Agence Détour & Découverte - Saint-Jean-le-Thomas)	Mme Pamela JAMAULT (Agence Tryvell Saint-James)
Festivals et grands événements	M. Pierre BETTON (Festival grandes marées – Granville & Avranches)	M. Jean-Jacques DESSEROUER (Tain'tam Arts à Mortain)
Guides de la Baie (syndicat)	M. Patrick DESGUÉ (Chemins de la baie)	M. Sébastien DALIGAULT (Label nature)
Guides de la Baie (association)	M. Christophe PAILLEY (Traversée spirituelle)	Mme Séverine LOTON (Découverte de la baie)
Sports et loisirs de plein air	Mme Peggy GEORGELIN (accompagnatrice vélo – Normand'itinérance à Bion)	M. Bruno LEMAITRE (Attelages de Dragey)
Associations et organismes publics	M. Vincent JUHEL (Associations des Chemins du MSM)	Mme Gaëlle LOTTON (Association des Guides du Mont Saint-Michel)
Associations et organismes publics	Mme Christine JOUQUAN (Collectif Handibaie)	M. Gilbert DANIEL (Vélo-Club St-Hilaire)
Tourisme religieux et spirituel	Mme Charlotte de TONQUEDEC (Fondation du MSM – Prieuré d'Ardevon)	<i>Poste laissé vacant</i> , dans l'attente de la nomination du nouveau recteur du sanctuaire du Mont Saint-Michel

Délibération n°2020/11/26- 143. 75ème anniversaire de la bataille de Normandie : détermination du tarif des affiches restantes de l'opération « Howard »

Vu les articles 6 et 11 de l'ordonnance 2020-391 du 1er avril 2020, telle que modifiée par l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire ;

Vu la délibération n°2020/06/18 – 57 du 18 juin 2020 définissant les modalités d'identification des participants, d'enregistrement et de conservation des débats et modalités de scrutin ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article 5216-8 (2°) ;

Considérant que les conditions de quorum prévues à l'article 6 de la loi d'urgence n°2020-1379 du 14 novembre 2020 sont réunies ; partant que le Conseil communautaire peut délibérer valablement ;

Considérant l'intérêt financier que peut représenter la commercialisation d'affiches collector 75ème anniversaire pour la communauté d'agglomération Mont Saint-Michel - Normandie.

Après avoir pris connaissance de la note de présentation, annexée à la présente délibération ;

Après l'exposé de M. Bono et l'intervention de Mme Brunaud-Rhyn,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité (Pour : 94, N'ont pas pris part au vote : 13) :

- **FIXE** à compter du vendredi 27 novembre 2020 le tarif de vente des affiches de collection liées à l'opération HOWARD à 5 euros l'unité et 20 € la collection complète de 6 affiches.
- **AUTORISE** la signature de convention entre l'Office de Tourisme Mont Saint-Michel – Normandie et la Communauté d'agglomération Mont Saint-Michel – Normandie, permettant la vente de ces affiches par l'Office de tourisme Mont Saint-Michel – Normandie.

Délibération n°2020/11/26- 144. Déchets : Rapport annuel 2019 du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

Vu les articles 6 et 11 de l'ordonnance 2020-391 du 1er avril 2020, telle que modifiée par l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2224-17-1 et L1411-13

Vu la délibération n°2020/06/18 – 57 du 18 juin 2020 définissant les modalités d'identification des participants, d'enregistrement et de conservation des débats et modalités de scrutin ;

Vu l'avis favorable de la commission « Environnement - Déchets » réunie le 13 octobre 2020 ;

Vu l'avis de la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) en date du 30 octobre 2020,

Après l'exposé de M. Desserouer et l'intervention de M. Zurek,

Après en avoir échangé, le conseil communautaire :

- **PREND ACTE** de la présentation du rapport annuel du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés, exercice 2019.

Délibération n°2020/11/26- 145. Déchets : Redevance Spéciale, décote 2020 liée au Covid-19

Vu les articles 6 et 11 de l'ordonnance 2020-391 du 1er avril 2020, telle que modifiée par l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire ;

Vu les articles 1379 0 BIS, 1520 à 1526, 1609 bis, quater, quinquies C, nonies A ter, nonies B et D, 1636 B sexies III et 1639 A bis et les articles 316 et 316 A de l'annexe II du Code général des impôts,

Vu le III de l'article 1639 A du CGI disposant que les délibérations afférentes à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères doivent être adoptées avant le 15 janvier de l'année où la fusion produit ses effets au plan fiscal.

Vu l'article L. 2333-78 du CGCT « *Les communes, les établissements publics de coopération intercommunale et les syndicats mixtes peuvent instituer une redevance spéciale afin de financer la collecte et le traitement des déchets mentionnés à l'article L. 2224-14 [déchets assimilés aux déchets ménagers (produits par le commerce, l'artisanat, les activités tertiaires, etc. qui, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites, peuvent être éliminés sans sujétions techniques particulières)]*

[...]

Ils ne peuvent l'instituer s'ils ont institué la redevance prévue à l'article L. 2333-76 [REOM].

[...]

La redevance spéciale prévue au présent article se substitue, pour les déchets concernés, à celle prévue à l'article L. 2333-77 [terrains de camping].

Elle est calculée en fonction de l'importance du service rendu, notamment de la quantité des déchets gérés. Elle peut toutefois être fixée de manière forfaitaire pour la gestion de petites quantités de déchets. »

Vu la délibération n°2020/06/18 – 57 du 18 juin 2020 définissant les modalités d'identification des participants, d'enregistrement et de conservation des débats et modalités de scrutin ;

Vu la délibération du 28 septembre 2017, instituant la redevance spéciale sur les anciens territoires de la Communauté de Communes de Pontorson et du Pays Hayland.

Vu les délibérations du 25 septembre 2018, du 8 novembre 2018 et du 28 mars 2019, validant les tarifications de la redevance spéciale à compter de 2019.

Vu la commission « Environnement - Déchets », lors de sa réunion en date du 13 octobre 2020, qui a émis un avis favorable pour l'application de décotes exceptionnelles sur la facturation de redevance spéciale pour l'année 2020 suite à la période de confinement lié au Covid-19.

Considérant que les conditions de quorum prévues à l'article 6 de la loi d'urgence n°2020-1379 du 14 novembre 2020 sont réunies ; partant que le Conseil communautaire peut délibérer valablement ;

Après l'exposé de M. Desserouer et les interventions de M. Sanson et M. Ranchin,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité (Pour : 91, Contre : 0, Abstentions : 5, N'ont pas pris part au vote : 11) :

- **DECIDE** d'appliquer pour la facturation de redevance spéciale de l'année 2020, les décotes suivantes :
 - Une réduction pour toutes les entreprises de 21%, excepté pour les grandes surfaces,
 - Une réduction pour les entreprises du Mont-Saint-Michel et du lieu-dit « la caserne » de 40%.

Délibération n°2020/11/26- 146. Assainissement : contrôle de conformité obligatoire des branchements d'eaux usées dans le cadre d'une cession

Vu les articles 6 et 11 de l'ordonnance 2020-391 du 1er avril 2020, telle que modifiée par l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire ;

Vu les articles L.2224-1 et L.2224-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la n°2020/02/18 – 31 délibération du 22 février 2018 fixant les tarifs des contrôles d'assainissement non collectif,

Vu la délibération n°2020/06/18 – 57 du 18 juin 2020 définissant les modalités d'identification des participants, d'enregistrement et de conservation des débats et modalités de scrutin ;

Vu l'avis favorable de la Commission Environnement Assainissement en date du 14 octobre 2020,

Considérant que les conditions de quorum prévues à l'article 6 de la loi d'urgence n°2020-1379 du 14 novembre 2020 sont réunies ; partant que le Conseil communautaire peut délibérer valablement ;

Entendue la note de présentation,

Après l'exposé de Mme Brunaud-Rhyn,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité (Pour : 92, Contre : 0, Abstention : 1, N'ont pas pris part au vote : 14) :

- **REND** obligatoire le contrôle des branchements d'eaux usées sur tout le territoire communautaire dans le cadre d'une vente d'un bien immobilier,
- **FIXE** la durée de validité de ce contrôle à 1 an,
- **FIXE** le tarif à 155 € HT sur les communes où la gestion de l'assainissement est assurée en régie.

Délibération n°2020/11/26- 147. Ressources humaines : création d'un emploi non permanent - contrat de projet

Vu les articles 6 et 11 de l'ordonnance 2020-391 du 1er avril 2020, telle que modifiée par l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment les articles 34 et 3 II ;

Vu la délibération n°2020/06/18 – 57 du 18 juin 2020 définissant les modalités d'identification des participants, d'enregistrement et de conservation des débats et modalités de scrutin ;

Vu l'avis favorable de la commission ressources lors de sa réunion du 10 novembre 2020.

Considérant que les conditions de quorum prévues à l'article 6 de la loi d'urgence n°2020-1379 du 14 novembre 2020 sont réunies ; partant que le Conseil communautaire peut délibérer valablement ;

Entendue la note de présentation,

Après l'exposé de M. Juquin,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité (Pour : 87, Contre : 0, Abstention : 1, N'ont pas pris part au vote : 19) :

- **DECIDE** de créer un emploi non permanent, dans le grade d'attaché territorial, afin de mener à bien les opérations identifiées suivantes :
 - **Etude sur la sédentarisation des gens du voyage et étude sur les aires de grands passages**
 - Enjeux :
 - Identifier des terrains pour l'accueil des grands passages
 - Accompagner les familles de gens du voyage dans un projet de sédentarisation. Actuellement, plusieurs terrains sont occupés de manière illégale, dans des conditions insalubres par des personnes prêtes à s'engager dans une démarche de sédentarisation.

- **Schéma des zones d'activités économiques communautaires**
 - Enjeux :
 - A partir d'un premier travail d'inventaire restitué en septembre 2019, il convient de réaliser un diagnostic foncier, financier et technique des zones d'activités économiques communautaires, afin de faire valider politiquement une liste précise, de définir les périmètres, d'identifier les enjeux pour chacune des zones et de prioriser les travaux à réaliser. L'objectif à terme étant de définir un schéma économique des zones.
 - Définir les modalités financières et patrimoniales des zones d'activités économiques communales conformément aux dispositions de la loi NOTRe et organiser le transfert effectif du patrimoine communales vers le patrimoine communautaire.

 - **Etude sur l'avenir du site de la Mazure, à Isigny-le-Buat**
 - Enjeux :
 - Dans le cadre du projet de renaturation de la vallée de la Sélune, il convient d'interroger la Délégation de Service Public (DSP) actuellement en cours, mais qui arrive prochainement à échéance, afin d'anticiper et d'organiser dès à présent l'avenir du site.

 - **Gestion des questions courantes liées au foncier, tant pour des projets communautaires que communaux, production de documents cartographiques à l'aide de l'outil SIG**
 - Enjeux :
 - Accompagner et sécuriser les projets publics afin de permettre une gestion cohérente du volet foncier.
 - Accompagnement de la direction du développement du territoire à l'usage des SIG, formation et déploiement de l'outil.
- **PRECISE** la durée prévisible de 6 ans, à temps complet, soit du 1^{er} décembre 2020 au 30 novembre 2026 inclus.
 - **PRECISE** que la rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d'attaché territorial et l'agent pourra bénéficier du régime indemnitaire correspondant à ce grade
 - **PRECISE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget.
 - **DECIDE** de modifier le tableau des effectifs.

Délibération n°2020/11/26- 148. Ressources humaines : Modification du tableau des emplois

Vu les articles 6 et 11 de l'ordonnance 2020-391 du 1er avril 2020, telle que modifiée par l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire ;

Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics.

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant sur les dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. La délibération précise le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé.

Vu la délibération n°2020/06/18 – 57 du 18 juin 2020 définissant les modalités d'identification des participants, d'enregistrement et de conservation des débats et modalités de scrutin ;

Vu l'avis favorable de la commission ressources réunie le 10 novembre 2020,

Considérant que les conditions de quorum prévues à l'article 6 de la loi d'urgence n°2020-1379 du 14 novembre 2020 sont réunies ; partant que le Conseil communautaire peut délibérer valablement ;

Après l'exposé de M. Juquin,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité (Pour : 86, N'ont pas pris part au vote : 21) :

- **APPROUVE** les modifications du tableau des emplois ainsi qu'il suit :

Suppression des postes suivants :

ALSH Sartilly				
ALSH Sartilly	Animateur/Animatrice ALSH	Adjoints territoriaux d'animation	0.57	

ALSH Mortain/NDT/Romagny-Fontenay				
ALSH	Adjoint d'animation	Adjoints techniques territoriaux	0.09	
ALSH Barenton/Le Teilleul/Ger/St Georges du R				
ALSH	Agent d'entretien	Adjoints techniques territoriaux	0.68	
ALSH	Adjoint d'animation	Adjoints territoriaux d'animation	1	
ALSH	Adjoint d'animation	Adjoints territoriaux d'animation	0.38	
ALSH Sourdeval				
Direction	Direction adjt site	Animateur territoriaux	1	
Multi-accueil St Hilaire				
Multi-accueil St Hilaire	Infirmier/Infirmière	Infirmiers Terr. En Soins Généraux 8h et animateur 27h	1	
Multi-accueil St Hilaire	Auxiliaire de puéricultrice	Auxiliaire de Puéricultrice	0.23	
Ludothèque St Hilaire				
Ludothèque St Hilaire	Animateur/Animatrice	Animateurs territoriaux	0.5	

Modifications suivantes :

Service Technique et maintenance				
Service Maintenance St James	Service Maintenance – agent technique	Technicien Territoriaux Adjoints techniques territoriaux /Agent de maîtrise	1	Agent parti à la ville de St James
ALSH Sartilly				
ALSH Sartilly	Animateur/Animatrice ALSH	Adjoints territoriaux d'animation	0.80	Changement temps de travail
Multi-accueil Sartilly				
Multi-accueil Sartilly	Responsable	Educateur territor. De jeunes enfants	1 0.5	Changement horaire – reprise heures RAM Sartilly
Multi-accueil Sartilly	Encadrement des enfants	Agent social/Adjoint d'animation territoriaux	0.5 1	Changement horaire
ALSH Barenton/Le Teilleul/Ger/St Georges du R				
ALSH Barenton	Adjoint d'animation	Adjoints territoriaux d'animation	0.16	Soit 5.49h
RPE Mortain	Agent d'entretien	Adjoints techniques territoriaux	0.04	
EPN Barenton	Agent d'entretien	Adjoints techniques territoriaux	0.05	
MSAP Barenton (EFS / Forum)	Agent d'entretien	Adjoints techniques territoriaux	0.21	
Accueil périscolaire de Ger	Agent d'entretien	Adjoints techniques territoriaux	0.07	
Accueil périscolaire de Barenton	Agent d'entretien	Adjoints techniques territoriaux	0.23	
ALSH Barenton	Agent d'entretien	Adjoints techniques territoriaux	0.41	
ALSH Barenton	Animation	Adjoints territoriaux d'animation	0.84	
ALSH Barenton	Animation	Adjoints territoriaux d'animation	0.16	Soit 5.7h
ALSH Barenton	Animation	Adjoints territoriaux d'animation	0.38	
Multi-accueil St Hilaire				

Multi-accueil St Hilaire	Infirmier/Infirmière	Infirmiers Terr. En Soins Généraux	0.22	Soit 8h
Multi-accueil St Hilaire	Auxiliaire de puéricultrice	Auxiliaires de puéricultrice territoriaux	0.8	Soit 28h
Multi-accueil St Hilaire	Agent de cuisine	Adjoint techniques territoriaux et/ou Auxiliaire de Puéricultrice	0.57	
Multi-accueil St Hilaire/LAEP St Hilaire	Animatrice LAEP	Agent social territorial	0.04	
Auxiliaire de Puéricultrice	MPE St Hilaire	Auxiliaire de Puéricultrice	0.86 0.80	
Auxiliaire de Puéricultrice	MPE St Hilaire	Auxiliaire de Puéricultrice	0.62 0.80	
Ludothèque St Hilaire				
Ludothèque St Hilaire	Animateur/Animatrice	Animateurs territoriaux	0.22	Soit 8h
Ludothèque St Hilaire	Animateur/Animatrice	Animateurs territoriaux	0.27	
EPN				
EPN Barenton/Le Teilleul	Animateur/Animatrice EPN	Adjoint d'animation territoriaux Animateurs territoriaux	1	
Service collecte Déchets				
Gardien de déchetterie	Déchetterie Pontorson	Agent de maitrise territorial et/ou adjoint technique territorial	1	
Communication				
Chargé(e) de communication	Communication	Adjoint administratif territorial et/ ou rédacteur	1	

- **PRECISE** que, pour le service Commande Publique, ces deux postes existent au tableau des emplois mais le rattachement se fait sur la Direction des Finances ; Le 2^{ème} poste étant sur le cadre d'emplois de rédacteur afin d'avoir 2 gestionnaires marchés publics.

	Direction des Finances	
	Commande Publique	
Gestionnaire des marchés publics	Rédacteurs territoriaux	1,00
Gestionnaire des marchés publics	Rédacteurs territoriaux / Adjoints administratifs territoriaux	1,00

Délibération n°2020/11/26- 149. Finances : Détermination des tarifs de l'abattoir intercommunal

Vu les articles 6 et 11 de l'ordonnance 2020-391 du 1er avril 2020, telle que modifiée par l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire ;

Vu l'article L2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) relatif à la fixation des tarifs des EPCI,

Vu la délibération n°2020/06/18 – 57 du 18 juin 2020 définissant les modalités d'identification des participants, d'enregistrement et de conservation des débats et modalités de scrutin ;

Vu la délibération n°2020/06/18 – 59 du 18 juin 2020 portant reprise en régie de l'abattoir intercommunal de Saint Hilaire du Harcouët,

Considérant que les conditions de quorum prévues à l'article 6 de la loi d'urgence n°2020-1379 du 14 novembre 2020 sont réunies ; partant que le Conseil communautaire peut délibérer valablement ;

Après avoir pris connaissance de la note de présentation ;

Après l'exposé de M. Juquin,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité (Pour : 85, Contre : 0, Abstentions : 7, N'ont pas pris part au vote : 15) :

- **APPROUVE** les tarifs suivants à compter de la présente délibération :

➤ Transport :

- Application de tarifs forfaitaires lorsque le poids est inférieur à 151 kg :

Secteurs	Tarif en €
Commune de Saint Hilaire du Harcouët	30,00
Secteur 1 (voir carte)	45,00
Secteur 2 (voir carte)	60,00
Secteur 3 (voir carte)	70,00
Secteur 4 (voir carte)	80,00

- et application en sus de cette tarification un tarif qui prend en compte le poids transporté lorsqu'il est supérieur à 151 kg :

En € par kg	151 à 400Kg	401 à 700Kg	701Kg à 1200Kg	>1200Kg
Tarif standart	0,23	0,19	0,15	0,10
Tarif grossiste	0,10	0,10	0,10	0,10

Il est précisé que les clients de l'abattoir peuvent bénéficier du tarif grossiste lorsque le tonnage annuel moyenné est supérieur à 10 tonnes par mois.

- Sous-traitance du transport des Agneaux :

DEPARTEMENTS	TARIFS jusqu'à 5 agneaux	TARIF > 5 AGNEAUX
13	100,00	
14	24,00	6.5€ en plus par agneaux
17	50,00	
22	55,00	15€ en plus par agneaux
27	45,00	10€ en plus par agneaux
28	40,00	
31	73,00	17€ en plus par agneaux
33	65,00	
34	91,00	
35	40,00	
37	45,00	
45	45,00	
49	45,00	10€ en plus par agneaux
50	24,00	6.5€ en plus par agneaux
53	37,00	9€ en plus par agneaux
56	50,00	
57	62,00	15€ en plus par agneaux
59	52,00	
61	29,00	7.5€ en plus par agneaux
69	85,00	18€ en plus par agneaux
71	85,00	18€ en plus par agneaux
74	66,00	15€ en plus par agneaux
75	63,00	15€ en plus par agneaux
76	45,00	10€ en plus par agneaux
77	65,00	15€ en plus par agneaux
78	65,00	15€ en plus par agneaux
81	85,00	18€ en plus par agneaux
82	70,00	16€ en plus par agneaux
83	100,00	
85	55,00	
89	65,00	15€ en plus par agneaux
91	65,00	15€ en plus par agneaux
92	65,00	15€ en plus par agneaux
94	65,00	15€ en plus par agneaux

- 1 jeton pour le nettoyage des bétailières : 2 €

- 1 jeton pour la désinfection des bétailières : 2 €
- Frais de gestion : 0.61 € par semaine (facturation à la semaine)
- Autres tarifs :

TARIFS DIVERS	en €	
BAGUES	18,5	UNITE
SANG DE PORC	0,85	AU KILO
CERCUEIL	2,8	UNITE
CHAUDINS	1,5	UNITE
SEAU POUR LE SANG	3	UNITE
PET	5,5	UNITE
MENU DE MOUTON	0,239	UNITE
SALAGE BOVIN	4,5	UNITE
SALAGE VEAU REBOUX	3,25	UNITE
SALAGE OVIN REBOUX	0,5	UNITE
MANIP CUIR BOVIN REBOUX	2,5	UNITE
MANIP CUIR VEAU REBOUX	1,5	UNITE
MANIP CUIR OVIN REBOUX	0,2	UNITE
DESOSSAGE PANIER BARENTONNAIS	0,3	KILO
JETON	1,22	UNITE
PANSAG	1,5	KILO
RISAGN	7,5	KILO
VENTREES	1,52	UNITE

Délibération n°2020/11/26- 150. Finances : refacturation aux communes des achats de masques pour les citoyens de la Manche

Vu les articles 6 et 11 de l'ordonnance 2020-391 du 1er avril 2020, telle que modifiée par l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire ;

Vu la délibération n°2020/06/18 – 57 du 18 juin 2020 définissant les modalités d'identification des participants, d'enregistrement et de conservation des débats et modalités de scrutin ;

Vu la délibération du 6 juillet 2020 du conseil départemental relatif à l'achat des masques pour les citoyens de la Manche,

Considérant que les conditions de quorum prévues à l'article 6 de la loi d'urgence n°2020-1379 du 14 novembre 2020 sont réunies ; partant que le Conseil communautaire peut délibérer valablement ;

Après avoir pris connaissance de la note de présentation,

Après l'exposé de M. Juquin,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à la majorité (Pour : 78, Contre : 1, Abstentions : 11, N'ont pas pris part au vote : 17) :

- **ACCEPTE** le principe de refacturation aux communes,
- **APPROUVE** la refacturation sur la base de 1.675 € par masque livré
- **APPROUVE** le Président à signer les conventions avec chacune des communes concernées

Délibération n°2020/11/26- 151. Finances : détermination du montant et des modalités de révision de l'attribution de compensation de la Ville d'Avranches en investissement suite au transfert de la compétence Gestion des Eaux Pluviales

Vu les articles 6 et 11 de l'ordonnance 2020-391 du 1er avril 2020, telle que modifiée par l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire ;

Vu L'article 1609 *nonies* C-V du Code général des Impôts modifié par l'article 81 de la loi n° 2016-1918 du 29 décembre 2016 autorisant le versement d'attribution de compensation en investissement,

Vu la délibération n°2020/06/18 – 57 du 18 juin 2020 définissant les modalités d'identification des participants, d'enregistrement et de conservation des débats et modalités de scrutin ;

Vu le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées adopté le 16 septembre dernier,

Considérant que les conditions de quorum prévues à l'article 6 de la loi d'urgence n°2020-1379 du 14 novembre 2020 sont réunies ; partant que le Conseil communautaire peut délibérer valablement ;

Après avoir pris connaissance de la note de présentation ;

Après l'exposé de M. Juquin et l'intervention de Mme Brunaud-Rhyn,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité (Pour : 86, Contre : 0, Abstentions : 4, N'ont pas pris part au vote : 17) :

- **DECIDE** d'imputer en investissement le versement de l'attribution de compensation de la Ville d'Avranches (162 000 €) correspondant à la part « travaux »,
- **DECIDE** d'ajuster tous les 3 ans à compter de 2020 le montant de l'attribution de compensation « investissement » au vu d'un état des dépenses réellement payées par la Communauté d'Agglomération sur la période des 3 années.

Délibération n°2020/11/26- 152. Finances : Décisions modificatives du budget principal et des budgets annexes

❖ **Budget principal**

Vu les articles 6 et 11 de l'ordonnance 2020-391 du 1er avril 2020, telle que modifiée par l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire ;

Vu la délibération n°2020/06/18 – 57 du 18 juin 2020 définissant les modalités d'identification des participants, d'enregistrement et de conservation des débats et modalités de scrutin ;

Vu l'approbation du budget primitif 2020 le 25 juin 2020,

Vu l'avis favorable de la commission ressources en date du 10 novembre 2020,

Considérant que les conditions de quorum prévues à l'article 6 de la loi d'urgence n°2020-1379 du 14 novembre 2020 sont réunies ; partant que le Conseil communautaire peut délibérer valablement ;

Après l'exposé de M. Juquin et les interventions de Mme Brunaud-Rhyn et M. Hernot,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité (Pour : 91, N'ont pas pris part au vote : 16) :

- **APPROUVE** la décision modificative suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES			
N° cpte	Libellé	Propositions DM	Observations
Chapitre 65 : Charges de gestion courante		175 135,00	
6521	Déficit des budgets annexes	10 000,00	Abondement au budget annexe complexe équin pour annulation de loyers
65888	Autres charges de gestion courante	150 000,00	Opération "masques" du conseil départemental
6541	Admissions en non valeur	12 930,00	Admissions en non valeur et créances éteintes suite à proposition de la
6542	Créances éteintes	2 205,00	Trésorerie et validation du bureau communautaire du 4 novembre
Chapitre 67 : Charges exceptionnelles		2 900,00	
678	Autres charges exceptionnelles	2 900,00	Annulation des loyers des entreprises (Chemin de la Baie, découverte de la Baie, SARL le Bec d'Andaine) sur la période de mars à juin 2020 suite COVID
Chapitre 042 : opérations d'ordre entre section		4 942 640,00	
6811	Dotations aux amortissements	4 942 640,00	Suite à la fusion de 2017, la CAMSMN a engagé un travail de rapprochement de son actif avec la trésorerie. S'agissant des dotations aux amortissements, des comptes d'imputation provisoire ont été utilisés dans l'attente de la finalisation de ce travail. Il est dorénavant nécessaire d'effectuer la contrepassation de ces opérations pour affecter les dotations aux amortissements dans les comptes d'imputation définitifs.
Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement		- 28 035,00	
Total de la décision modificative		5 092 640,00	
RECETTES			
N° cpte	Libellé	Propositions DM	Observations
Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante		150 000,00	
75888	Autres produits de gestion courante	150 000,00	Refacturation des masques aux communes
Chapitre 042 : opérations d'ordre entre section		4 942 640,00	
7811	Reprise sur dotations aux amortissements	4 942 640,00	Reprise sur dotations aux amortissements
Total de la décision modificative		5 092 640,00	
SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES			
N° cpte	Libellé	Propositions DM	Observations
Chapitre 040 : Opérations d'ordre entre sections		4 942 640,00	
28188	Autres immobilisations corporelles	4 942 640,00	Reprise sur dotations aux amortissements
Chapitre 204 : subvention d'équipement versées		15 100,00	
204182	Installations et bâtiments	15 100,00	Participation au SEDM50 (régularisation ex CC Val de Sée pour effacement de réseaux électriques et de communication sur les communes de Juvigny les Vallées et Le mesnil Gilbert)
Opération 10 : domaine économique		440 000,00	
2041582	Installations et bâtiments	440 000,00	1er appel de fonds du Syndicat mixte "Mortainais aménagement" dans le cadre de la requalification du site à Romagny-Fontenay
Opération 24 : bâtiments administratifs et techniques		80 000,00	
2188	Autres immobilisations corporelles	80 000,00	Estimation avant appel d'offres de l'installation de systèmes de visioconférence dans les pôles territoriaux d'Avranches, Mortain, Saint James et Brecey pour les commissions et autres réunions (écrans, micro, sonorisation des salles, enregistrement...)
Chapitre 26 : participations et créances rattachées		59 150,00	
261	Titres de participations	59 150,00	Rachat des parts SA LTP Loisel et Solis de la SEEM SEENERGIE
Total de la décision modificative		5 536 890,00	
RECETTES			
N° cpte	Libellé	Propositions DM	Observations
Chapitre 040 : Opérations d'ordre entre sections		4 942 640,00	
28188	Autres immobilisations	4 942 640,00	Affectation des dotations aux amortissements aux comptes d'imputations définitives
Opération 25 : Gestion des Eaux Pluviales		162 000,00	
2046	Attribution de compensation	162 000,00	Versement de l'attribution de compensation de la Ville "Avranches - Saint Martin des Champs" suite au transfert de la compétence GEPU
Chapitre 16 :		460 285,00	
1641	Besoin d'emprunts	460 285,00	Ajustement sur besoin d'emprunt
Chapitre 021 : Virement de la section de fonctionnement		- 28 035,00	
Total de la décision modificative		5 536 890,00	

❖ **Budget annexe « ateliers relais »**

Vu les articles 6 et 11 de l'ordonnance 2020-391 du 1er avril 2020, telle que modifiée par l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire ;

Vu la délibération n°2020/06/18 – 57 du 18 juin 2020 définissant les modalités d'identification des participants, d'enregistrement et de conservation des débats et modalités de scrutin ;

Vu l'approbation du budget primitif 2020 le 25 juin 2020,

Vu l'avis favorable de la commission ressources en date du 10 novembre 2020,

Considérant que les conditions de quorum prévues à l'article 6 de la loi d'urgence n°2020-1379 du 14 novembre 2020 sont réunies ; partant que le Conseil communautaire peut délibérer valablement ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité (Pour : 91, N'ont pas pris part au vote : 16) :

- **APPROUVE** la décision modificative suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES			
N° cpte	Libellé	Propositions DM	Observations
Chapitre 011 : charges à caractère général		10 000,00	
615221	Entretien de bâtiments	10 000,00	Ajustements budgétaires
Chapitre 65 : autres charges de gestion courante		25 850,00	
6542	Créances éteintes	25 850,00	Créances éteintes suite à proposition de la Trésorerie et validation du bureau communautaire du 4 novembre
Chapitre 66 : charges financières		11 000,00	
6611	Intérêts des emprunts	11 000,00	Ajustement des intérêts estimés de la dette
Chapitre 67 : Charges exceptionnelles		104 270,00	
6711	Intérêts moratoires et pénalités sur marché	90 000,00	Indemnités aux entreprises suite à la sortie des marchés de l'écoparc
678	Autres charges exceptionnelles	14 270,00	Annulation des loyers des entreprises relevant des secteurs particulièrement touchés par la crise (de mars à juin 2020)
Chapitre 042 : Opérations d'ordre entre section		226 916,00	
6811	Dotations aux amortissements	226 916,00	Explication idem budget général à savoir mise à jour de l'actif
Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement		- 36 120,00	
Total de la décision modificative		341 916,00	

RECETTES			
N° cpte	Libellé	Propositions DM	Observations
Chapitre 75 : produits de gestion courante		115 000,00	
752	Locations	115 000,00	Budget initial basé sur les fins de contrat
Chapitre 042 : Opérations d'ordre entre sections		226 916,00	
7811	Reprise sur dotations aux amortissements	226 916,00	Remise à jour des dotations aux amortissements
Total de la décision modificative		341 916,00	

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES			
N° cpte	Libellé	Propositions DM	Observations
Chapitre 040 : Opérations d'ordre entre section		226 916,00	
28132	Reprise sur dotations aux amortissements	226 916,00	Remise à jour des dotations aux amortissements
16 : remboursement du capital des emprunts		1 500,00	
1641	Emprunts	1 500,00	Ajustement remboursement capital des emprunts
Chapitre 23 : Travaux de construction		- 37 620,00	
2313	Travaux de construction	- 37 620,00	Ajustement sur l'enveloppe de travaux non utilisée
Total de la décision modificative		190 796,00	

RECETTES			
N° cpte	Libellé	Propositions DM	Observations
Chapitre 040 : Opérations d'ordre entre section		226 916,00	
28188	Reprise sur dotations aux amortissements	226 916,00	Remise à jour des dotations aux amortissements aux comptes d'imputations définitives
Chapitre 021 : Virement de la section de fonctionnement		- 36 120,00	
Total de la décision modificative		190 796,00	

❖ **Budget annexe « bâtiments industriels »**

Vu les articles 6 et 11 de l'ordonnance 2020-391 du 1er avril 2020, telle que modifiée par l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire ;

Vu la délibération n°2020/06/18 – 57 du 18 juin 2020 définissant les modalités d'identification des participants, d'enregistrement et de conservation des débats et modalités de scrutin ;

Vu l'approbation du budget primitif 2020 le 25 juin 2020,

Vu l'avis favorable de la commission ressources en date du 10 novembre 2020,

Considérant que les conditions de quorum prévues à l'article 6 de la loi d'urgence n°2020-1379 du 14 novembre 2020 sont réunies ; partant que le Conseil communautaire peut délibérer valablement ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité (Pour : 91, N'ont pas pris part au vote : 16) :

- **APPROUVE** la décision modificative suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES			
N° cpte	Libellé	Propositions DM	Observations
Chapitre 042 : Opérations d'ordre entre sections		307 272,00	
6811	Dotations aux amortissements	307 272,00	Mise à jour dotations aux amortissements
	Total de la décision modificative	307 272,00	
RECETTES			
N° cpte	Libellé	Propositions DM	Observations
Chapitre 042 : Opérations d'ordre entre sections		307 272,00	
7811	Reprise sur dotations aux amortissements	307 272,00	Mise à jour dotations aux amortissements
	Total de la décision modificative	307 272,00	
SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES			
N° cpte	Libellé	Propositions DM	Observations
Chapitre 040 : Opérations d'ordre entre sections		307 272,00	
281318	Autres bâtiments publics	94 156,00	Régularisations amortissements (explications idem budget général)
28132	Immeubles de rapport	201 774,00	
28135	Installations générales	506,00	
28152	Installations de voirie	418,00	
28158	Autres installations	684,00	
28183	Matériels de bureau	9 734,00	
	Total de la décision modificative	307 272,00	
RECETTES			
N° cpte	Libellé	Propositions DM	Observations
Chapitre 040 : Opérations d'ordre entre sections		307 272,00	
28188	Autres immobilisations	307 272,00	Affectation des dotations aux amortissements aux comptes d'imputations définitives
	Total de la décision modificative	307 272,00	

❖ **Budget annexe « panneaux photovoltaïques »**

Vu les articles 6 et 11 de l'ordonnance 2020-391 du 1er avril 2020, telle que modifiée par l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire ;

Vu la délibération n°2020/06/18 – 57 du 18 juin 2020 définissant les modalités d'identification des participants, d'enregistrement et de conservation des débats et modalités de scrutin ;

Vu l'approbation du budget primitif 2020 le 25 juin 2020,

Vu l'avis favorable de la commission ressources en date du 10 novembre 2020,

Considérant que les conditions de quorum prévues à l'article 6 de la loi d'urgence n°2020-1379 du 14 novembre 2020 sont réunies ; partant que le Conseil communautaire peut délibérer valablement ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité (Pour : 91, N'ont pas pris part au vote : 16) :

- **APPROUVE** la décision modificative suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
----------------------------------	--	--	--

DEPENSES			
N° cpte	Libellé	Propositions DM	Observations
Chapitre 042 : Opérations d'ordre entre sections		7 800,00	
6811	Dotations aux amortissements	7 800,00	Mise à jour dotations aux amortissements
Total de la décision modificative		7 800,00	

RECETTES			
N° cpte	Libellé	Propositions DM	Observations
Chapitre 042 : Opérations d'ordre entre sections		7 800,00	
7811	Reprise sur dotations aux amortissements	7 800,00	Mise à jour dotations aux amortissements
Total de la décision modificative		7 800,00	

SECTION D'INVESTISSEMENT			
---------------------------------	--	--	--

DEPENSES			
N° cpte	Libellé	Propositions DM	Observations
Chapitre 040 : Opérations d'ordre entre sections		7 800,00	
28153	Installations à caractère spécifique	7 800,00	Régularisations amortissements (explications idem budget général)
Total de la décision modificative		7 800,00	

RECETTES			
N° cpte	Libellé	Propositions DM	Observations
Chapitre 040 : Opérations d'ordre entre sections		7 800,00	
28188	Autres immobilisations	7 800,00	Affectations des dotations aux amortissements aux comptes d'imputations définitives
Total de la décision modificative		7 800,00	

❖ **Budget annexe « SPANC »**

Vu les articles 6 et 11 de l'ordonnance 2020-391 du 1er avril 2020, telle que modifiée par l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire ;

Vu la délibération n°2020/06/18 – 57 du 18 juin 2020 définissant les modalités d'identification des participants, d'enregistrement et de conservation des débats et modalités de scrutin ;

Vu l'approbation du budget primitif 2020 le 25 juin 2020,

Vu l'avis favorable de la commission ressources en date du 10 novembre 2020,

Considérant que les conditions de quorum prévues à l'article 6 de la loi d'urgence n°2020-1379 du 14 novembre 2020 sont réunies ; partant que le Conseil communautaire peut délibérer valablement ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité (Pour : 91, N'ont pas pris part au vote : 16) :

- **APPROUVE** la décision modificative suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES			
N° cpte	Libellé	Propositions DM	Observations
Chapitre 042 : Opérations d'ordre entre sections		1 860,00	
6811	Dotations aux amortissements	1 860,00	Mise à jour dotations aux amortissements
Total de la décision modificative		1 860,00	

RECETTES			
N° cpte	Libellé	Propositions DM	Observations
Chapitre 042 : Opérations d'ordre entre sections		1 860,00	
7811	Reprise sur dotations aux amortissements	1 860,00	Mise à jour dotations aux amortissements
Total de la décision modificative		1 860,00	

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES			
N° cpte	Libellé	Propositions DM	Observations
Chapitre 040 : Opérations patrimoniales		1 860,00	
28182	Matériel de transport	685,00	Régularisations amortissements (explications idem budget général)
28183	Matériel informatique	1 105,00	
28188	Autres	70,00	
Total de la décision modificative		1 860,00	

RECETTES			
N° cpte	Libellé	Propositions DM	Observations
Chapitre 040 : Opérations patrimoniales		1 860,00	
28188	Autres immobilisations	1 860,00	Affectations des dotations aux amortissements aux comptes d'imputations définitives
Total de la décision modificative		1 860,00	

❖ **Budget annexe « Assainissement collectif »**

Vu les articles 6 et 11 de l'ordonnance 2020-391 du 1er avril 2020, telle que modifiée par l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire ;

Vu la délibération n°2020/06/18 – 57 du 18 juin 2020 définissant les modalités d'identification des participants, d'enregistrement et de conservation des débats et modalités de scrutin ;

Vu l'approbation du budget primitif 2020 le 25 juin 2020,

Vu l'avis favorable de la commission ressources en date du 10 novembre 2020,

Considérant que les conditions de quorum prévues à l'article 6 de la loi d'urgence n°2020-1379 du 14 novembre 2020 sont réunies ; partant que le Conseil communautaire peut délibérer valablement ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité (Pour : 91, N'ont pas pris part au vote : 16) :

- **APPROUVE** la décision modificative suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES			
N° cpte	Libellé	Propositions DM	Observations
Chapitre 042 : Opérations d'ordre entre sections		2 918 547,00	
6811	Dotations aux amortissements	2 918 547,00	Mise à jour dotations aux amortissements
Total de la décision modificative		2 918 547,00	

RECETTES			
N° cpte	Libellé	Propositions DM	Observations
Chapitre 042 : Opérations d'ordre entre sections		2 918 547,00	
7811	Reprise sur dotations aux amortissements	2 918 547,00	Mise à jour dotations aux amortissements
Total de la décision modificative		2 918 547,00	

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES			
N° cpte	Libellé	Propositions DM	Observations
Chapitre 040 : Opérations d'ordre entre sections		2 918 547,00	
28188	Autres immobilisations incorporelles	2 918 547,00	
Chap 16 : Emprunts et dettes		80 000,00	
1681	remboursement avance Agence de l'eau	80 000,00	Remboursement avance agence de l'eau
Chap 23 : opérations en cours		774 014,00	
2317	Travaux	774 014,00	Ajustement budgétaire des travaux
Chap 45 : opérations pour le compte de tiers		382 100,00	
458104	Schémas directeurs	18 100,00	dépenses supplémentaires
458108	Branchements particuliers St Jean du Corail	194 000,00	Régularisation imputation
458109	Schémas directeurs	170 000,00	Partie pluviale
Total de la décision modificative		4 154 661,00	

RECETTES			
N° cpte	Libellé	Propositions DM	Observations
Chapitre 040 : Opérations d'ordre entre sections		2 918 547,00	
28188	Autres immobilisations	2 918 547,00	Affectation des dotations aux amortissements aux comptes d'imputation définitives
Chap 13 : subventions		895 000,00	
13111	Subventions agence	530 000,00	306 800 € step & réseau St Jean du Corail- 254 400 € réseaux Avranches VSP - 31 000 € place Carnot et -31 500 € régularisation imputation
1313	Subventions département	365 000,00	174 200 € Station & réseaux Le Parc - 219 329 € St Jean du Corail
Chap 16 : emprunts et dettes		- 54 598,00	
1641	Emprunts	- 372 406,00	diminution de l'emprunt suite à notifications de subventions
1681	Autres emprunts (agence)	317 808,00	153 400 € St Jean du Corail - 127 200 € Avranches VSP - 6 208 Step Sartilly - 31 000 € Place Carnot
Chap 20 : immobilisations incorporelles		212,00	
2051	Concession et brevet	212,00	Annulation doublon paiement de facture
Chap 45 : opérations pour compte de tiers		395 500,00	
458203	Diag agglo	31 500,00	Régularisation imputation
458208	Branchements particuliers St Jean du Corail	194 000,00	Subvention branchement particuliers
458209	Schémas directeurs	170 000,00	Partie pluviale
Total de la décision modificative		4 154 661,00	

❖ **Budget annexe « complexe équin »**

Vu les articles 6 et 11 de l'ordonnance 2020-391 du 1er avril 2020, telle que modifiée par l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire ;

Vu la délibération n°2020/06/18 – 57 du 18 juin 2020 définissant les modalités d'identification des participants, d'enregistrement et de conservation des débats et modalités de scrutin ;

Vu l'approbation du budget primitif 2020 le 25 juin 2020,

Vu l'avis favorable de la commission ressources en date du 10 novembre 2020,

Considérant que les conditions de quorum prévues à l'article 6 de la loi d'urgence n°2020-1379 du 14 novembre 2020 sont réunies ; partant que le Conseil communautaire peut délibérer valablement ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité (Pour : 91, N'ont pas pris part au vote : 16) :

- **APPROUVE** la décision modificative suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES			
N° cpte	Libellé	Propositions DM	Observations
Chapitre 67 : Charges exceptionnelles		10 000,00	
678	Autres charges exceptionnelles	10 000,00	Annulation des loyers des entreprises relevant des secteurs particulièrement touchés par la crise (l'effet pai et Galop Baie)
Total de la décision modificative		10 000,00	
RECETTES			
N° cpte	Libellé	Propositions DM	Observations
Chapitre 75 : produits de gestion courante		10 000,00	
7552	Prise en charge du déficit	10 000,00	Abondement du budegt principal
Total de la décision modificative		10 000,00	

❖ **Budget annexe « abattoir »**

Vu les articles 6 et 11 de l'ordonnance 2020-391 du 1er avril 2020, telle que modifiée par l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire ;

Vu la délibération n°2020/06/18 – 57 du 18 juin 2020 définissant les modalités d'identification des participants, d'enregistrement et de conservation des débats et modalités de scrutin ;

Vu l'approbation du budget primitif 2020 le 25 juin 2020,

Vu l'avis favorable de la commission ressources en date du 10 novembre 2020,

Considérant que les conditions de quorum prévues à l'article 6 de la loi d'urgence n°2020-1379 du 14 novembre 2020 sont réunies ; partant que le Conseil communautaire peut délibérer valablement ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité (Pour : 91, N'ont pas pris part au vote : 16) :

- **APPROUVE** la décision modificative suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES			
N° cpte	Libellé	Propositions DM	Observations
Chapitre 042 : Opérations d'ordre entre sections		323 150,00	
6811	Dotations aux amortissements	323 150,00	Mise à jour dotations aux amortissements
Total de la décision modificative		323 150,00	
RECETTES			
N° cpte	Libellé	Propositions DM	Observations
Chapitre 042 : Opérations d'ordre entre sections		323 150,00	
7811	Reprise sur dotations aux amortissements	323 150,00	Mise à jour dotations aux amortissements
Total de la décision modificative		323 150,00	
SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES			
N° cpte	Libellé	Propositions DM	Observations
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles		270 000,00	
2135	Installations générales	270 000,00	Travaux d'urgence suite à défaillance système de froid (recherche de fuite, changement et réparation de canalisation, recharge de gaz, condenseur, évaporateurs...)
Chapitre 040 : Opérations d'ordre entre sections		323 150,00	
28131	Bâtiments	323 150,00	Régularisations amortissements (explications idem budget général)
Total de la décision modificative		593 150,00	
RECETTES			
N° cpte	Libellé	Propositions DM	Observations
Chapitre 16 : Emprunts		270 000,00	
1641	Emprunts	270 000,00	Financement des travaux
Chapitre 040 : Opérations d'ordre entre sections		323 150,00	
28188	Autres	323 150,00	Affectation des amortissements aux comptes d'imputations définitives
Total de la décision modificative		593 150,00	

❖ **Budget annexe « Gemapi »**

Vu les articles 6 et 11 de l'ordonnance 2020-391 du 1er avril 2020, telle que modifiée par l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire ;

Vu la délibération n°2020/06/18 – 57 du 18 juin 2020 définissant les modalités d'identification des participants, d'enregistrement et de conservation des débats et modalités de scrutin ;

Vu l'approbation du budget primitif 2020 le 25 juin 2020,

Vu l'avis favorable de la commission ressources en date du 10 novembre 2020,

Considérant que les conditions de quorum prévues à l'article 6 de la loi d'urgence n°2020-1379 du 14 novembre 2020 sont réunies ; partant que le Conseil communautaire peut délibérer valablement ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité (Pour : 91, N'ont pas pris part au vote : 16) :

- **APPROUVE** la décision modificative suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES			
N° cpte	Libellé	Propositions DM	Observations
Chapitre 011 : Charges à caractères général		168 381,00	
61521	Travaux rivières 2020 (partie entretien)	168 381,00	Régularisation entre fonctionnement et investissement suite à l'accord de l'Appel à Projet
Chapitre 65 : autres charges de gestion courante		20 000,00	
65548	Solde FDGDON 2019	20 000,00	
Chap 023 : virement à la section d'investissement		- 49 703,00	
Total de la décision modificative		138 678,00	
RECETTES			
N° cpte	Libellé	Propositions DM	Observations
Chapitre 74 : dotations et participations		133 308,00	
7472	Participation région	3 076,00	Régularisation entre fonctionnement et investissement suite à l'accord de l'Appel à Projet
7473	Participation département	11 401,00	Régularisation entre fonctionnement et investissement suite à l'accord de l'Appel à Projet
7478	Participation agence	118 831,00	Régularisation entre fonctionnement et investissement suite à l'accord de l'Appel à Projet
Chapitre 77 : Autres charges exceptionnelles		370,00	
773	mandats annulés sur ex antérieur	370,00	Annulation double paiement facture
chap 013 : atténuation de charges		5 000,00	
6419	Remboursements sur rémunération de personnel	5 000,00	Indemnités journalières sécurité sociale
Total de la décision modificative		138 678,00	

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES			
N° cpte	Libellé	Propositions DM	Observations
Chapitre 20 : immobilisations incorporelles		50 297,00	
2031	Etudes PAPI	50 297,00	
chap 45 : opérations pour le compte de tiers		- 127 774,00	
458104	Travaux rivières 2020	- 127 774,00	Régularisation entre fonctionnement et investissement suite à l'accord de l'Appel à Projet
Total de la décision modificative		- 77 477,00	
RECETTES			
N° cpte	Libellé	Propositions DM	Observations
Chapitre 45 : opérations pour le compte de tiers		- 27 774,00	
458204	Subventions travaux rivières 2020	- 27 774,00	Régularisation entre fonctionnement et investissement suite à l'accord de l'Appel à Projet
chapitre 021 : virement de la section de fonctionnement		- 49 703,00	
Total de la décision modificative		- 77 477,00	

Présentation des attributions exercées dans le cadre de la délégation du Président

- **22/07/2020** : arrêtés de délégation de signature à des agents pour la signature de bons de commande avec montant limité et/ou la signature de divers documents administratifs.
- **31/07/2020** : arrêtés de délégation de fonctions aux vice-présidents :
 - David JUQUIN : Pôle ressources
 - Jessie ORVAIN : Culture
 - Franck ESNOUF : Cohésion territoriale, Politique de santé, Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS)
 - Vincent BICHON : Milieux aquatiques et littoral, Pôle territorial Saint-James – Pontorson
 - Mikaëlle SEGUIN : Petite Enfance – Jeunesse, Projet éducatif social local (PESL), Pôle territorial de Saint-Hilaire-du-Harcouët
 - Hervé DESSEROUER : Pôle territorial du Mortainais, Déchets
 - Catherine BRUNAUD-RHYN : Assainissement

- Sophie LAURENT : Mobilités, Habitat, Transition écologique et développement durable
 - Denis LAPORTE : Services à la personne
 - Gaëtan LAMBERT : Urbanisme et stratégie foncière, Pôle territorial d'Avranches
 - Philippe AUBRAY : Pôle territorial du Val-de-Sée, Services techniques (Patrimoine communautaire)
 - Jean-Luc GARNIER : Tourisme, Pôle territorial de Saint-Hilaire-du-Harcouët
 - Angélique FERREIRA : Economie
 - Jacques BONO : Communication
 - Raymond BECHET : Logements communautaires
- **04/08/2020** : arrêté de délégation du droit de préemption urbain au conseil municipal de SAINT JAMES pour la DIA 050 487 20 J 0022
 - **04, 08 et 22/09/2020** : arrêté de délégation de signature à des agents pour la signature de bons de commande avec montant limité et/ou la signature de divers documents administratifs.
 - **08/09/2020** : arrêté portant délégation du DPU au conseil municipal de la commune de Mortain- Bocage pour la DIA 050 359 20 J0019
 - **10/09/2020** : Arrêté composant le Comité technique et Arrêté désignant le président du Comité technique
 - **28/09/2020** : arrêtés d'octroi de mission aux conseillers communautaires suivants :

Culture : animer les réseaux des médiathèques et participer à la réflexion sur la politique relative à la lecture publique	Annie PARENT
Culture : engager une réflexion sur la compétence patrimoniale, culturelle, naturelle et immatérielle, en lien avec les partenaires institutionnels et valoriser le patrimoine du territoire de la Communauté d'agglomération	Rémi PINET
Culture : animer la politique événementielle de la communauté d'agglomération, en liaison avec les associations du territoire	Souhayla BELAÏDI
Economie : animer et de coordonner, en liaison avec les services de l'Etat et les acteurs locaux du territoire, le volet territorial du projet de renaturation de la vallée de la Sélune ; définir le périmètre d'intervention de la communauté d'agglomération et de suivre les opérations engagées par la collectivité	Anne-Marie HARDÉ
Economie : représenter la collectivité auprès des acteurs du monde équin et participer au développement des filières équines sur le territoire en coordination avec le conseiller communautaire missionné sur les filières agricoles	André-Jean BELLOIR
Economie : représenter la collectivité auprès des acteurs du monde agricole et participer au développement des filières agricoles sur le territoire en coordination avec le conseiller communautaire missionné sur la filière équine	Joël LEFRAS
Economie : développer le pôle d'activités "Ecoparc" situé sur la commune de Tirepied-sur-Sée	Thierry LEMOINE
Habitat : coordonner la mise en place du Programme local de l'habitat et des Opérations programmées d'amélioration de l'habitat ainsi que les politiques publiques relatives aux gens du voyage	Nadine CALVEZ
Habitat : piloter les actions de la communauté d'agglomération dans le cadre de la politique de la ville d'une part, et d'autre part, coordonner la gestion des aires de grands passages	Jacques LUCAS
Pôle territorial de Saint-Hilaire-du-Harcouët : coordonner et animer le pôle territorial de Saint-Hilaire-du-Harcouët	Jacky BOUVET

- **6, 7 et 12/10/2020** : arrêté de délégation de signature à des agents pour la signature de bons de commande avec montant limité et/ou la signature de divers documents administratifs.
- **8/10/2020** : Arrêté composant le Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) et Arrêté désignant le président du CHSCT

L'ensemble de ces arrêtés sont consultables au service des assemblées.

Présentation des décisions prises dans le cadre des délégations au Bureau

En vertu des délégations données par le conseil communautaire au bureau suite à la délibération n° 2020/07/29 – 81 en date du 29 juillet 2020, monsieur le Président rend compte des décisions prises dans le cadre de ces délégations.

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 30 SEPTEMBRE 2020

Délibération 2020/09/30 – 098. Enfance-jeunesse : demande de subvention pour l'espace jeunes de Ducey

Après en avoir délibéré, le bureau délibératif, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le plan de financement ci-dessous

DEPENSES HT		RECETTES	
MOE	17 370	Caf	93 265
Travaux RDC	181 087	Conseil départemental	69 000
Honoraires	4 795		
Concessionnaires	6 500	CAMSMN	34 500
Divers et signalétique	23 410	Communes	36 397
Total opération	233 162		233 162

- **AUTORISE** Monsieur le président à solliciter auprès des services de la CAF ou auprès que tout autre financeur une subvention.

Délibération 2020/09/30 – 099. Nouveau projet culturel : demande de subvention auprès de la Région Normandie sur l'accompagnement du nouveau projet artistique et culturel

Après en avoir délibéré, le bureau délibératif, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le président à solliciter une subvention auprès de la Région Normandie ou auprès que tout autre financeur.

Délibération 2020/09/30 – 100. Finances : subventions aux associations dont les demandes n'excèdent pas 10 000€

Après en avoir délibéré, le bureau délibératif, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le versement des subventions mentionnées ci-dessous.

CULTURE

ASSOCIATIONS	Montant sollicité 2020 suite COVID19	Montant proposé 2020
A livre ouvert	1 250,00 €	1 250,00 €
ACADEMIE asso culturelle de l'Avranchin pour le développement de la musique indiv et d'ensemble	2 200,00 €	1 000,00 €
Asso Collectif des musiques pacifiques et conviviales	6 000,00 €	6 000,00 €
Association du petit Patrimoine	500,00 €	500,00 €
Association intercommunale Sports et Loisirs de la Sélune	1 900,00 €	1 900,00 €
Ecole cantonale de musique de la Haye Pesnel	1 200,00 €	700,00 €
Ensemble instrumental du Grand Pontorson	700,00 €	400,00 €
La Troup'ment	3 000,00 €	3 000,00 €
LAMIDORE	3 000,00 €	2 000,00 €
Les Amis de la bibliothèque de Ducey	1 783,00 €	1 580,00 €
Les amis de la bibliothèque de St-Jean-le -Thomas	900,00 €	900,00 €
Les Chemins du Mont St Michel	1 500,00 €	1 500,00 €
Loure et labomylette	5 000,00 €	2 500,00 €
Mortain Animations	4 000,00 €	3 700,00 €
Mouv'Ance	2 500,00 €	2 500,00 €
OCAC - office cantonal d'animation culturelle	5 000,00 €	4 000,00 €
Union des arts de Sartilly	4 600,00 €	4 600,00 €

Tourner la page	5 000,00 €	2 000,00 €
La Baie en Poésie	200,00 €	200,00 €
Les amis de la Sélune (compagnie de théâtre)	4 000,00 €	2 000,00 €
Chimères et singulières	8 600,00 €	2 000,00 €
Elefanfare	2 500,00 €	2 000,00 €

SERVICES A LA PERSONNE

ASSOCIATIONS	Montant Sollicité 2020 suite COVID19	Montant proposé 2020
ASSOC FAMILIALE DE MORTAIN	940,00 €	940,00 €
DEMEURES CUVES ET TIREPIED (CIAS)	5 000,00 €	5 000,00 €
LA CHAINE DE SOLIDARITE DU MORTAINAIS	5 000,00 €	5 000,00 €
SNSM	3 000,00 €	3 000,00 €

ECONOMIE

ASSOCIATIONS	Montant sollicité 2020 suite COVID 19	Montant proposé 2020
AVICOLE DU MORTAINAIS	5 280,00 €	1 000,00 €
MISSION LOCALE SALON DE L'EMPLOI	700,00 €	500,00 €
SOCIETE D'AGRICULTURE DE L'AVRANCHIN	2 500,00 €	2 300,00 €

COMMUNICATION

ASSOCIATIONS	Montant sollicité 2020 suite COVID 19	Montant proposé 2020
Avranches FM	9 000 €	1 500,00 €
Wiki Manche	300 €	300 €

TOURISME

ASSOCIATIONS	Montant sollicité 2020	Montant sollicité 2020 suite COVID	Montant proposé 2020
BRECEY RANDO	450,00 €	450,00 €	450,00 €
HANDIBAIE	2 500,00 €	500,00 €	500,00 €

HABITAT/MOBILITE

ASSOCIATIONS	Montant sollicité 2020	Montant sollicité 2020 suite COVID 19	Montant proposé 2020
ADPCR (ASSOCIATION POUR LA DEFENSE ET LA PROMOTION DU CHEMIN DE FER ET DE L'INTERMODALITE DANS L'OUEST DE LA REGION NORMANDIE)	300,00 €	300,00 €	250,00 €

ENVIRONNEMENT

ASSOCIATIONS	Montant sollicité 2020	Montant sollicité 2020 suite COVID	Montant proposé 2020
Odysée	1 200 €	1 200 €	1 200 €

Délibération 2020/09/30 – 101. Commande publique : Avenant n°3 - Lot n°1 Collecte des ordures résiduelles – Prestation des Champs Jouault

Après en avoir délibéré, le bureau délibératif, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** les prestations supplémentaires mentionnées ci-dessous

Type de déchets	Unité	Quantité estimée/an	PU en € ht	Montant HT
Transport monoflux PP au CDT en benne de 30 m3 vers le CDT de Donville les Bains	Rotation	36	85,00 €	3 060,00 €

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les avenants correspondants.

Délibération 2020/09/30 – 102. Commande publique : Avenant n°2 - - AO2 - Tri des déchets ménagers recyclables - Marché NCI Environnement

Après en avoir délibéré, le bureau délibératif, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** les prestations supplémentaires mentionnées ci-dessous

	NCI Environnement - Variante n°1	NCI Environnement - Variante n°1 - Avenant n°2 à compter du 01/06/20	Evolution
Montant total hors taxe estimé par an :	423 805,20 €	434 513,40 €	3%
TVA à 10 % :	42 395,52 €	43 466,34 €	3%
Montant annuel TTC estimé :	466 200,72 €	477 979,74 €	3%
Montant TTC de l'AE sur 67 mois :	2 602 954,02 €	2 645 162,18 €	2%
Montant TTC de l'AE sur 91 mois :	3 535 355,46 €	3 601 121,66 €	2%

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'avenant correspondant avec la société NCI environnement.

Délibération 2020/09/30 – 103. Commande publique : Avenant n°1 - Kerlog - Fourniture et maintenance d'un logiciel de gestion du service déchets et de facturation de la redevance et des accès en déchèterie

Après en avoir délibéré, le bureau délibératif, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** les prestations supplémentaires mentionnées ci-dessous

Quantité	Prix unitaire en € HT	Montant HT annuel
5000	0,48 €	2 417,74 €
45 000	0,34 €	15 479,26 €

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'avenant correspondant.

Délibération 2020/09/30 – 104. Commande publique : Avenant n°1 - Sulo - Lot 1 « Fourniture, installation maintenance de colonnes aériennes d'apport volontaire »

Après en avoir délibéré, le bureau délibératif, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la prestation supplémentaire suivante « plus-value pour double orifice sur colonne OM au prix de 232,50 € HT »
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'avenant correspondant avec la société SULO.

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 4 NOVEMBRE 2020

Délibération 2020/11/04 – 126. Equipements sportifs : demande de subvention pour la réalisation du 2^{ème} bassin Plan d'eau – Kayak à Tirepiéd sur Sée

Après en avoir délibéré, le bureau délibératif, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le plan de financement ci-dessous,

DEPENSES HT		RECETTES	
Travaux tranche 1	476 238	DETR	419 983
Travaux tranche 2	573 720	Agence Nationale du Sport	314 987
		CAMSMN	314 988
Total opération	1 049 958		1 049 958

- **AUTORISE** Monsieur le président à solliciter une subvention auprès des services de l'Etat au titre de la DETR et auprès de l'Agence Nationale du Sport.

Délibération 2020/11/04 – 127. Espaces Publics Numériques : appel à projet « pour une médiation numérique inclusive et innovante » par Manche Numérique

Après avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité :

- **CONFIRME** la réponse de la communauté d'agglomération Mont Saint-Michel – Normandie à l'appel à projets lancé par le syndicat mixte Manche Numérique intitulé : « médiation numérique, inclusive et innovante » ;
- **SOLLICITE** une subvention du syndicat mixte Manche Numérique dans le cadre de cet appel à projets ;
- **MANDATE** le Président de la communauté d'agglomération ou son représentant pour accomplir toute démarche et signer tout document permettant de conduire à bonne fin cette opération.

Délibération 2020/11/04 – 128. Equipement en visioconférence : demande de subvention et approbation du plan de financement

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité :

- **AUTORISE** monsieur le président à solliciter une subvention de 5000 euros auprès du Conseil régional de Normandie pour la mise en place de la visioconférence.

Délibération 2020/11/04 – 129. Finances : Admissions en non-valeur et créances éteintes

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'inscrire en admissions en non-valeur et créances éteintes les sommes dans le tableau ci-dessous et de les inscrire respectivement aux comptes 6541 et 6542 :

Date du courrier de la trésorerie	Budget général - 40700		Assainissement collectif - 40701		Spanc - 40702		Atelier Relais - 40705		Total
	Admissions non valeur	Créances éteintes	Admissions non valeur	Créances éteintes	Admissions non valeur	Créances éteintes	Admissions non valeur	Créances éteintes	
	6541	6542	6541	6542	6541	6542	6541	6542	
04/05/2020				26,44 €					26,44 €
15/05/2020						70,00 €			70,00 €
05/06/2020		1 627,75 €		1 041,71 €					2 669,46 €
05/06/2020		306,00 €				70,00 €			376,00 €
11/06/2020				689,90 €					689,90 €
12/06/2020							25 828,67 €		25 828,67 €
26/06/2020				68,02 €					68,02 €
01/09/2020				163,10 €					163,10 €
01/09/2020		103,85 €		205,84 €					309,69 €
03/09/2020		50,70 €							50,70 €
07/09/2020	12 278,57 €		3 069,01 €		3 307,68 €		0,02 €		18 655,28 €
21/09/2020				229,68 €					229,68 €
25/09/2020				163,12 €					163,12 €
25/09/2020		115,86 €							115,86 €
14/10/2020				390,50 €					390,50 €
14/10/2020	648,08 €		1 427,61 €		342,31 €				2 418,00 €
25/09/2020				606,27 €					606,27 €
15/10/2020				21,78 €					21,78 €
Total	12 926,65 €	2 204,16 €	4 496,62 €	3 606,36 €	3 649,99 €	140,00 €	0,02 €	25 828,67 €	52 852,47 €

La séance a été levée à 22h15.



David Nicolas
Le Président,
David NICOLAS